

RAPPORT ANNUEL DES REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES A L'ASSEMBLEE DELIBERANTE

EXERCICE 2025

LE SERVICE FUNERAIRE

Forme juridique : SPL / SA

Au capital social de 2 048 000 euros

Siège social : 181 avenue Berthelot 69007 LYON

R.C.S. de LYON N° B 823 177 175



LE SERVICE FUNÉRAIRE

La dignité pour tous.

Table des matières

Rappel du contexte.....	3
I. Fiche récapitulative	4
II. Activités, actualité, situation financière et évolution actionnariale	5
a. Activités de l'Epl.....	5
Présentation générale	5
Principales activités et opérations de l'année écoulée.....	5
Perspectives de développement	5
b. Situation financière de l'Epl.....	6
Bilan financier et économique.....	6
Chiffre d'affaires par activité	6
Prévisions financières pour l'année	7
c. Etat des filialisations	7
Présentation globale	7
Présentation par société	8
Comptes consolidés	9
d. Evolutions statutaires effectuées dans l'année.....	10
Modification de l'objet social.....	10
Evolution de l'actionnariat.....	10
Autres modifications statutaires	10
III. Relations contractuelles et financières entre l'Epl et la collectivité	11
a. Liste des contrats en cours avec la collectivité actionnaire	11
b. Garanties d'emprunts de la collectivité.....	11
c. Avances en compte courant de la collectivité	11
d. Aides.....	11
e. Dividendes distribués aux actionnaires dont la collectivité	11
IV. Contrôles et gestion des risques	12
a. Principaux risques et incertitudes	12
b. Contrôle interne.....	12
c. Contrôles externes	12
V. Bilan de la gouvernance de l'Epl	13
a. Actionnariat	13
b. Les dirigeants	13
Les administrateurs	13
Les représentants à l'assemblée spéciale	13
Organisation de la gouvernance	14
c. Rémunération et avantages des représentants et des mandataires sociaux.....	14
d. Bilan de la gouvernance	14
Réunions du conseil d'administration et de l'assemblée spéciale	14
Participation des représentants	15
e. Contrôle analogue	16

RAPPORT DU MANDATAIRE DES COLLECTIVITES ACTIONNAIRES AU SEIN DE LA SPL LE SERVICE FUNERAIRE Année/Exercice 2025

Rappel du contexte

Le syndicat intercommunal dénommé Pompes Funèbres Intercommunales de l’agglomération lyonnaise a été dissout par arrêté préfectoral à la date du 31/12/2024. Cela engendre l’entrée directe à l’actionnariat des villes de Lyon et de Villeurbanne.

Conformément à l'article L. 1524-51 du code général des collectivités territoriales, les représentants au conseil d'administration ou à l’assemblée spéciale des collectivités actionnaires :

Collectivité	Représentant	Nommé le	Prédécesseur sur le mandat
LYON	BOSETTI Laurent	06/02/2025	
	CHAPUIS Gautier	06/02/2025	
	TOMIC Sylvie	06/02/2025	
	DUVERNOIS Jean-Michel	06/02/2025	
	Véronique DUBOIS-BERTRAND	06/02/2025	
	Jean-Dominique DURAND	06/02/2025	
	GIRAUD Emmanuel	06/02/2025	
	CABOT Marie-Agnès	06/02/2025	
	REVEL Ivan	06/02/2025	
VILLEURBANNE	BRISSARD Alain	06/02/2025	
	COLLIAT Antoine	20/02/2025	
	GANDOLFI Laura	06/02/2025	
	MARTINEAU Cristina	20/02/2025	
BRON	PALLUY Jacqueline	13/11/2020	
CORBAS	DARTIGUES François	19/10/2021	LEGRAS Alain
FEYZIN	CARACO Claudine	13/11/2020	
OULLINS PIERRE-BENITE	PROTON Louis	25/03/2024	
RILLIEUX-LA-PAPE	LECLERC Claude	13/11/2020	
SAINT GENIS LES OLLIERES	ROCHE Joëlle	13/11/2020	
ECULLY	MAIGRE Denise	13/11/2020	
SAINT-FONS	TALON Annabel	18/10/2022	SERY David ; CASTERS Thibault
SAINT-GENIS-LAVAL	PARDON-BERARD Françoise	13/11/2020	
TASSIN LA DEMI-LUNE	CADILLAT Michel	13/11/2020	
DARDILLY	GRANGE Bruno	13/11/2020	
LA MULATIERE	JOLY Adrienne	08/12/2025	SABATIER Ivan ; STRUB Arnold

Administrateurs nommés jusqu’au 20/02/2025

présentent un rapport écrit devant le conseil municipal.

Ce rapport, objet de la délibération, a pour objectif :

- de renforcer l'information de la collectivité territoriale actionnaire et de ses élus ;
- pour les représentants nommés au sein du conseil ou de l'assemblée de rendre compte de la manière dont ils exécutent leur mandat ;
- de renforcer le contrôle analogue ;
- de s'assurer que la SPL Pôle Funéraire Public – Métropole de Lyon agit en conformité avec les positions et les actions engagées par les collectivités actionnaires.

Dans le respect de ces dispositions, le présent rapport est destiné à être transmis aux collectivités actionnaires pour délibération.

Ce rapport contribue au contrôle analogue de la SPL Le Service Funéraire tel que défini par le code de la commande publique et le code général des collectivités territoriales ainsi que par les statuts et le règlement intérieur de la société.

ANNEXES

- 1- Rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale – Exercice 2025
- 2- Rapport d'activité
- 3- Comptes annuels – Exercice 2025
- 4- Rapport des commissaires aux comptes

¹ L'article L. 1524-5 alinéa 14 du Code Général des Collectivités Territoriales rappelle :

"Les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance, et qui porte notamment sur les modifications des statuts qui ont pu être apportées à la société d'économie mixte".

I. Fiche récapitulative

Informations générales	
Dénomination de la société	LE SERVICE FUNERAIRE (depuis le 20/02/2025)
Siège social	181, avenue Berthelot – 69365 Lyon cedex 07
Adresse administrative	181, avenue Berthelot – 69365 Lyon cedex 07
Date de création	17/10/2016
Secteur d'activité/métier	Services funéraires
Objet social	La Société a pour objet : – le service extérieur des pompes funèbres – la crémation – la reprise physique de concessions échues ou abandonnées – toutes activités accessoires autorisées Et d'une manière plus générale, toutes les opérations financières, commerciales, industrielles, civiles, immobilières ou mobilières qui sont compatibles avec cet objet, s'y rapportent et contribuent à sa réalisation. Elle exerce ses activités exclusivement pour le compte de ses actionnaires et sur leur territoire.
Présidence	Monsieur Laurent BOSETTI (ville de Lyon)
Nom de la Directrice Générale	Madame Agnès BACHELOT-JOURNET
Nom du commissaire aux comptes et date de nomination	Madame Evelyne CHANSAVANG nommée le 17/10/2016 et renouvelée en 2023
Nombre de salariés	60 salariés au 31/12/2025 dont 1 mandataire social et 3 agents territoriaux détachés d'office.

a. Activités de la SPL

Présentation générale

La SPL Le Service Funéraire exerce les missions suivantes exclusivement pour le compte de ses actionnaires :

- le service extérieur des pompes funèbres tel que défini à l'article L2223-19 du Code général des collectivités territoriales, comprenant les gestion et l'utilisation de chambres funéraires ;
- l'organisation des funérailles des personnes dépourvues de ressources suffisantes ;
- la crémation (gestion et utilisation de crématoriums) ;
- la reprise physique de concessions échues ou abandonnées ;
- toutes activités accessoires autorisées.

Et d'une manière plus générale, toutes les opérations financières, commerciales, industrielles, civiles, immobilières ou mobilières qui sont compatibles avec cet objet, s'y rapportent et contribuent à sa réalisation.

Principales activités et opérations de l'année écoulée (base facturation)

Prestations	2023	2024	2025
Organisations de funérailles	1 269	1 211	1 187
Souscriptions de contrats obsèques	248	233	211
Admissions en chambre funéraire	2168	2 108	2 395
Lyon	1 625	1 572	1 611
Villeurbanne	463	464	473
Corbas	80	72	103
Ecully			208
Crémations au crématorium de Lyon	2 158	2 150	2 264
Pour Le Service Funéraire	524	500	502
Reprises administratives réalisées	762	499 + 81 jours	1 194
PFI	720 + 138 cinéraires + 7 columbariums (Lyon)	2 488 comprenant les 81 journées (chantier Loyasse)	
Lyon			1 013
Villeurbanne			137
Oullins	19	11	
Oullins Pierre-Bénite			0
Rillieux	0	0	0
Ecully	0	0	14
Saint-Fons	0	0	0
Pierre-Bénite	0	0	
Saint Genis Laval	14	34	20
Corbas	0	20	0
Saint Genis les Ollières	0	0	0
Dardilly	0	0	0
Feyzin	0	0	0
La Mulatière	9	0	10
Personnes dépourvues de ressources ; personnes isolées*	163	161	181
PFI	119 (Lyon) + 14 (Villeurbanne)	120 (Lyon) + 17 (Villeurbanne)	
Lyon			119
Villeurbanne			36
Bron	15	11	11
Corbas	0	0	0
Rillieux la Pape	0	0	0
Pierre-Bénite	9	8	
Oullins Pierre-Bénite			12
Saint-Fons	0	0	0
Feyzin	0	2	0
Oullins	1	1	
Ecully	0	2	1
Saint Genis Laval	1	0	0
La Mulatière	1	0	0
Autres communes	3	0	0
Enfants sans vie (convention VDL-HCL)*	64	65	50

* compris dans le nombre de funérailles totales.

Le Service Funéraire poursuit et renforce sa présence auprès des prescripteurs et des communes actionnaires afin de stabiliser ses parts de marché dans un environnement extrêmement concurrentiel. Le travail engagé par le responsable des relations externes nommé en 2024 se poursuit auprès des différents prescripteurs (établissements de santé, EHPAD, associations, mairies).

A la suite du changement de nom réalisé début 2025, un travail de refonte et d'optimisation des sites Internet a été engagé. Il se poursuit en 2026 avec un travail notamment sur des pages de notre site principal afin de mieux orienter et prendre en charge les familles.

S'agissant de la prévoyance obsèques, une restructuration de ce service sera réalisée en 2026 afin de développer nos ventes de contrats de prévoyance obsèques. La politique mise en œuvre ces deux dernières années a été de former les conseillers funéraires et les rendre autonomes dans la vente de contrats obsèques aux familles avec lesquelles ils sont en contact. Aujourd'hui cet objectif est atteint, la vente de contrats obsèques dans les agences atteint une vitesse de croisière. La stratégie est donc de recruter un salarié qui sera exclusivement en charge des grands comptes pour compléter notre stratégie de développement

b. Situation financière de l'Epl

Bilan financier et économique

	2023	2024	2025	Tendance vs N-1
Capital social	2 048 000 €	2 048 000 €	2 048 000 €	=
Chiffres d'Affaires	6 619 779 €	6 947 784 €	7 014 057 €	+
Marge brute globale	6 013 705 €	6 285 526 €	6 497 222 €	+
Valeur ajoutée	4 102 642 €	4 317 488 €	4 619 699 €	+
Excédent brut d'exploitation	1 002 645 €	1 136 667 €	1 267 277 €	+
Masse salariale*	3 432 556 €	3 420 790 €	3 367 274 €	-
Sous-traitance**	91 322 €	93 372 €	88 538 €	-
Résultat d'exploitation	648 053 €	590 749 €	657 022 €	+
Résultat net	393 930 €	432 105 €	396 563 €	-
Trésorerie nette	1 235 000 €	3 197 000 €	3 494 643 €	+
Capitaux propres	1 998 000€	4 060 000 €	4 364 062 €	+
Endettement financier	606 000 €	513 000 €	619 000€	+

*Dont personnel intérimaire

** Hors thanatopraxie (la SPL ne disposant pas de cette compétence en interne)

Les grandes lignes de la situation financière sont :

En première lecture, le Chiffre d'Affaires (CA) réalisé par Le Service Funéraire progresse de 1% par rapport à celui réalisé en 2024 mais, si l'on travaille à périmètre constant, c'est-à-dire en ne tenant pas compte du CA réalisé sur la chambre funéraire d'Ecully ni d'une partie du CA du four à reliquaires, nous constatons un recul de notre CA de 2% puisque ce dernier s'établit à 6 811 000 €.

Ce recul s'explique principalement par la baisse de CA lié aux reprise administratives. Nous vous rappelons qu'en 2024 nous avons réalisé un chantier exceptionnel sur Loyasse pour un CA de plus de 314 000 €.

De plus, nous avons fait voter une baisse des tarifs de l'ordre de 30% de nos RA à compter de juillet 2025.

A noter également une baisse de CA de nos agences puisque nous avons réalisé moins de convois qu'en 2024 (1187 convois versus 1235 en 2024). Nous avons été pénalisés par un taux d'ouverture de nos agences trop faible à la suite d'absences pour arrêt maladie de certains de nos conseillers. Certaines de nos agences ont dû fermer quelques temps, ce qui a été le cas pour Bron et Croix Rousse notamment. L'agence de Berthelot a elle aussi connu quelques déboires puisque, même si cette dernière est restée ouverte tout le temps, nous n'avions parfois qu'un seul conseiller, ce qui est pénalisant pour ce type d'agence qui doit avoir la capacité d'absorber des familles spontanées.

Un travail a été mené et continue à être mené afin d'optimiser les postes de travail, l'organisation au sein des services et nos qualités de services. Ce travail a permis de limiter le recours à la sous-traitance (baisse de 5%) notamment au niveau des TSC.

La mise en place d'une nouvelle comptabilisation des charges et des produits à compter de 2025 (obligation comptable) avec notamment la suppression des éléments exceptionnels ne permet plus de comparer facilement les charges 2024 avec les charges 2025, c'est le cas notamment pour la masse salariale qui semble diminuer de 53 000 € alors que, dans les faits, 40 000 € sur les 53 000 € proviennent du nouveau mode de comptabilisation.

L'Excédent Brut d'Exploitation ainsi que le résultat d'exploitation s'apprécie de plus de 10% par rapport à celui de 2024.

Le montant des redevances payées aux villes s'élève à 144 000 € versus 207 000 € en 2024 mais ceci s'accompagne d'un transfert du clos et du couvert à la SPL qui aura la charge de réaliser et de supporter le coût des travaux.

La SPL continue sa politique active d'investissement pour moderniser ses infrastructures avec encore plus de 380 000 € investis au titre de 2025, dont plus de 100 000 € au titre de la chambre funéraire d'Ecully.

La SPL finit d'absorber cette année les déficits fiscaux reportables liés aux années 2018 et 2019 et est redevable pour la première fois d'un impôt sur les sociétés.

Les bons résultats réalisés ont permis de dégager un intéressement de 57 000 €, intéressement qui sera réparti sur l'ensemble des salariés au prorata du temps de présence.

Pour finir la SPL dégage un résultat net après IS et intéressement de 396 000 € versus 432 000 € en 2024.

Envoyé en préfecture le 14/10/2026

Reçu en préfecture le 14/10/2026

Publié le 14/10/2026

webdelib

ID : 069-216900290-20261008-20261008DEL6-DE

Chiffre d'affaires par activité

	Agences	Funérariums	Crématorium	Reprises	reliquaires	
Ventes Cercueils	831 762 €					831 762 €
Ventes Cercueils sociaux et enfants	199 195 €					199 195 €
Ventes Capitons	185 690 €					185 690 €
Ventes Urnes	65 753 €					65 753 €
Ventes autres accessoires (fleurs, emblèmes,,,))	57 511 €					57 511 €
TSC et réquisitions	282 832 €	861 €				283 693 €
Démarches, Mise en bière,Convois, MC,	1 193 125 €					1 193 125 €
Inhumation, exhumation	225 136 €					225 136 €
Transports	58 469 €					58 469 €
Autres produits	0 €					0 €
Funérarium	43 129 €	1 097 017 €				1 140 147 €
Ventes Laboratoire	5 679 €	172 014 €				177 693 €
Ventes Soins et Toilettes	194 630 €	45 050 €				239 680 €
Crémation	117 042 €		1 345 610 €			1 462 652 €
Reprise administratives				657 399 €		657 399 €
Crémations Four à reliquaires					152 013 €	152 013 €
Siège Commission MUTAC						0 €
Total des produits exploitation	3 459 955 €	1 314 942 €	1 345 610 €	657 399 €	152 013 €	6 929 920 €
Achat de Fournitures	-352 397 €					-352 397 €
Marge sur Marchandises	987 516 €	0 €	0 €	0 €	0 €	987 516 €
Sous traitance	-104 399 €	0 €	0 €	-3 872 €	0 €	-108 271 €
Locaux	-201 080 €	-270 069 €	-213 217 €	-1 238 €	-29 859 €	-715 463 €
Fournitures	-5 449 €	-20 788 €	-6 143 €	-12 566 €	-37 €	-44 984 €
Assurances et Cotisations	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Matériels	-11 675 €	-32 658 €	-62 890 €	-37 024 €	-20 893 €	-165 141 €
Amortissements	-54 564 €	-80 060 €	-391 794 €	-6 178 €	-100 602 €	-633 198 €
Informatique	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Honoraires	0 €	-10 513 €	-15 885 €	-17 040 €	0 €	-43 438 €
Communicatin externe	-14 223 €	-13 605 €	-13 605 €	0 €	0 €	-41 433 €
Télécommunication	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Perte Clients	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Autres Charges	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Charges de personnels	-778 293 €	-325 991 €	-229 237 €	-291 462 €	-13 558 €	-1 638 542 €
Autres Frais de personnels	-23 988 €	-13 578 €	-7 892 €	-8 054 €	-355 €	-53 867 €
Taxes	-9 002 €	-4 029 €	-2 649 €	-3 760 €	-169 €	-19 609 €
Total charges exploitation	-1 202 674 €	-771 292 €	-943 313 €	-381 194 €	-165 473 €	-3 463 946 €
Produits financiers	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Charges Financières	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Résultat Financier	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Produits exceptionnels	2 663 €	1 027 €	0 €	0 €	97 091 €	100 781 €
Charges exceptionnelles	0 €	0 €	0 €	-1 011 €	0 €	-1 011 €
Résultat exceptionnel	2 663 €	1 027 €	0 €	-1 011 €	97 091 €	99 770 €
Résultat avant frais de siege et frais logistique	1 907 547 €	544 677 €	402 297 €	275 194 €	83 631 €	3 213 346 €
Imputation des charges de logistique	-1 096 936 €	-83 377 €	0 €	-41 684 €	0 €	-1 221 998 €
Résultat avant imputation frais de siège	810 611 €	461 300 €	402 297 €	233 509 €	83 631 €	1 991 349 €
Imputation des charges de siège	-798 068 €	-303 303 €	-310 377 €	-151 635 €	-35 063 €	-1 598 446 €
Résultat net	12 542 €	157 997 €	91 921 €	81 875 €	48 568 €	392 903 €

Prévisions financières pour l'année 2026.

Le Service Funéraire a budgété un Chiffre d'Affaires de 7 294 000 € pour un résultat 293 000 €. Il prévoit notamment un accroissement de notre CA sur les agences de 4 %, soit une augmentation de nos volumes de funérailles pour retrouver le niveau que nous avons sur 2023.

Attention, ce budget ne tient pas compte de l'ouverture de l'agence de Givors qui ouvrira avant l'été. Son budget a donc été traité à la marge. Elle devrait nous permettre de réaliser un CA complémentaire de 30 000 € environ mais les travaux d'ouverture devraient également impacter nos résultats de -12 000 € sur la première année d'ouverture.

Des investissements importants sont prévus en 2026 avec l'ouverture de la nouvelle agence sur Givors (+100 000 €), un réaménagement de l'accueil de notre crématorium ainsi que le lancement du chantier de rénovation de la salle Edouard Herriot et un réagencement de nos agences afin d'améliorer l'accueil des familles et leur proposer une ambiance plus intime et chaleureuse, en cohérence avec les valeurs portées par le Service Funéraire, c'est-à-dire un accompagnement personnalisé des familles dans un cadre apaisant. Ces réagencements vont commencer sur nos agences de Berthelot et Villeurbanne.

Nous avons également fait le choix de continuer à investir sur notre communication afin de gagner en notoriété et d'élargir notre

c. Etat des filialisations

Sans objet compte tenu du statut de SPL.

d. Evolutions statutaires effectuées dans l'année

Modification de l'objet social

Sans objet.

Evolution de l'actionnariat

Les changements intervenus l'année précédente ou dans l'année sont :

Disparition d'un actionnaire et entrée de deux actionnaires

Le syndicat intercommunal a été dissout par arrêté préfectoral à la date du 31/12/2024.

Ainsi, les communes qui le composaient, à savoir Lyon et Villeurbanne, sont entrées directement au capital social de la SPL en 2025.

Cession d'actions

A la suite de l'entrée au capital des villes de Lyon et Villeurbanne, celles-ci ont décidés d'ajuster leur représentation au Conseil d'administration en procédant à un rachat de 7 114 actions, d'un montant unitaire de 40 €, par la ville de Villeurbanne à la ville de Lyon.

Le Conseil d'administration a donné son agrément le 20 février 2025.

Afin de permettre l'entrée de Givors au capital social de la SPL au 1^{er} janvier 2026, la ville de Lyon a cédé 67 actions, d'un montant unitaire de 40 €, à la ville de Givors. Le Conseil d'administration a donné son agrément en séance du 8 décembre 2025.

Rappel des exercices antérieurs :

1. L'actionnaire PFIAL a cédé 6 actions à l'actionnaire Ecully pour un prix unitaire de 500 euros.
L'actionnaire PFIAL a cédé 4 actions à l'actionnaire Saint-Fons pour un prix unitaire de 500 euros.
L'actionnaire PFIAL a cédé 12 actions à l'actionnaire Saint Genis Laval pour un prix unitaire de 500 euros.
L'actionnaire PFIAL a cédé 1 action à l'actionnaire Saint Genis les Ollières pour un prix unitaire de 500 euros.
Le conseil d'administration du 20/09/2017 a donné son agrément sur ces cessions d'actions.
2. L'actionnaire PFIAL a cédé 6 actions à l'actionnaire Tassin la Demi-Lune pour un prix unitaire de 500 euros.
Le conseil d'administration du 10/04/2018 a donné son agrément sur cette cession d'actions.
L'actionnaire PFIAL a cédé 8 actions à l'actionnaire Grigny pour un prix unitaire de 500 euros.
Le conseil d'administration du 11/10/2018 a donné son agrément sur cette cession d'actions.
3. L'actionnaire PFIAL a cédé 6 actions à l'actionnaire Brignais pour un prix unitaire de 500 euros.
L'actionnaire PFIAL a cédé 6 actions à l'actionnaire Dardilly pour un prix unitaire de 500 euros.
Le conseil d'administration du 25/03/2019 a donné son agrément sur ces cessions d'actions.
4. L'actionnaire PFIAL a cédé 20 actions à l'actionnaire La Mulatière pour un prix unitaire de 40 euros.
Le conseil d'administration du 19/10/2021 a donné son agrément sur cette cession d'actions.
5. L'actionnaire PFIAL a acheté 6 actions à l'actionnaire Brignais pour un prix unitaire de 40 euros.
Le conseil d'administration du 25/03/2024 a donné son agrément sur cette cession d'actions, permettant à Brignais de sortir de l'actionnariat de la SPL.

Modification du capital social

Sans objet pour l'exercice 2025.

Rappel des exercices antérieurs :

L'assemblée générale extraordinaire du 21/02/2020 a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 2 000 000 euros, après apuration des pertes à hauteur de 552 000 euros. Le capital social de la SPL est ainsi porté à 2 048 000 euros.

L'augmentation du capital social s'est réalisée de la façon suivante :

- Augmentation de capital en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription

Répartition du capital social à la date du 31/12/2025 :

	Nombre d'actions	Capital social détenu	Répartition du capital	Nombre de sièges aux assemblées générales	Droits de vote
Lyon	32 462	1 298 480,00 €	63,402%	1	32 462
Bron	44	1 760,00 €	0,086%	1	44
Corbas	6	240,00 €	0,012%	1	6
Oullins Pierre Bénite	40	1 600,00 €	0,079%	1	40
Rillieux-la-Pape	26	1 040,00 €	0,051%	1	26
Feyzin	10	400,00 €	0,020%	1	10
Saint Genis Laval	12	480,00 €	0,023%	1	12
Ecully	6	240,00 €	0,012%	1	6
Saint Fons	4	160,00 €	0,008%	1	4
Saint Genis les Ollières	1	40,00 €	0,002%	1	1
Tassin la Demi-Lune	6	240,00 €	0,012%	1	6
Grigny	8	320,00 €	0,016%	1	8
Dardilly	6	240,00 €	0,012%	1	6
La Mulatière	20	800,00 €	0,039%	1	20
Villeurbanne	18 549	741 960,00 €	36,229%	1	18 549
TOTAL	51 200	2 048 000,00 €	100,000%	16	51 200

NB : entrée effective de Givors au capital en janvier 2026.

Autres modifications statutaires

L'actionnaire majoritaire PFIAL a été dissout au 31/12/2024. Cette dissolution a conduit à modifier les articles 16 et 18.1.2 des statuts de la SPL. La nouvelle rédaction est la suivante :

- Article 16 alinéa premier : « La société est administrée par un Conseil d'Administration composé de 12 membres. Un siège au moins est réservé aux actionnaires réunis en assemblée spéciale du fait de leur participation au capital réduite ne leur permettant pas de disposer d'un siège au Conseil. Les sièges sont attribués en proportion du capital détenu respectivement par chaque collectivité et par l'assemblée spéciale. »
Les autres alinéas ne sont pas modifiés.
- Article 18.1.2 alinéa premier : « Le Président du Conseil d'Administration est élu par le Conseil d'Administration sur proposition des actionnaires majoritaires. Le Conseil d'Administration peut, s'il le juge utile, élire un ou plusieurs Vice-présidents, élus pour la durée de leur mandat d'administrateur. Un secrétaire est nommé à chaque séance. »
Le dernier alinéa n'est pas modifié.

III. Relations contractuelles et financières entre

a. Liste des contrats en cours avec la collectivité actionnaire

Délégants	Contrats		SEPF		Crématorium	Reprises administratives	Observations
	Début	Fin	Pompes funèbres	Chambre funéraire			
Lyon	01/01/2025	31/12/2039	X	X	X	X	Reprise du contrat PFIAL
Villeurbanne	01/01/2025	31/12/2039	X	X		X	
Bron	03/11/2025	31/12/2039	X				
Corbas	14/12/2017	13/12/2027	X	X		X	Avenant : adoption de la clause de redevance nouveau contrat SEPF
Tassin la Demi-Lune	01/07/2025	31/12/2039	X				
Rillieux-la-Pape	01/09/2020	31/08/2025	X				Dénunciation anticipée au 31/12/2023
Oullins	15/10/2021	14/10/2026	X			X	Contrat in house RA
Ecully	01/01/2025	31/12/2031		X			
La Mulatière	01/07/2025	31/12/2039	X			X	
Saint Genis Laval	09/12/2022	08/12/2026				X	Contrat in house RA

b. Garanties d’emprunts de la collectivité

Collectivités	Date de la garantie	Montant de la garantie	Montant de l’emprunt	Durée de l’emprunt
Lyon et Villeurbanne	30 avril 2020	75 000 €	150 000 €	10 ans
Lyon	9 avril 2021	115 000 €	230 000 €	10 ans

*reprise des garanties d’emprunt accordées par les PFIAL

c. Avances en compte courant de la collectivité

Sans objet.

d. Aides

Sans objet.

e. Dividendes distribués aux actionnaires dont la collectivité

Sans objet.

IV. Contrôles et gestion des risques

a. Principaux risques et incertitudes

La SPL est confrontée aux principaux risques suivants :

- Maintenir a minima ses parts de marché dans un contexte local extrêmement concurrentiel marqué par la présence notamment des grands leaders nationaux qui se montrent agressifs, mais également par la présence de plusieurs opérateurs culturels qui captent nativement les décès.
- L'augmentation des dotations aux amortissements liée aux investissements importants réalisés au cours des derniers exercices dont une partie est financée par une subvention des PFIAL à hauteur de 1 900 000 € maximum (four à reliquaires et rénovation des appareils de crémation).
Entre 2025 et 2026, 1 300 000 € HT sont investis afin de rénover la toiture et la façade du crématorium de Lyon.
En 2026, environ 400 000 € HT seront investis pour le crématorium de Lyon afin de doubler la ligne de filtration des fumées. Cela permettra de maintenir l'activité de crémation en cas d'arrêt d'un des deux appareils de crémation, ce qui n'est pas possible actuellement du fait d'une ligne de filtration unique.
- Le transfert du clos et du couvert des biens mis à disposition par les villes de Lyon et Villeurbanne dont certains doivent faire l'objet d'importants travaux (toit du crématorium, décret tertiaire).
- L'augmentation conséquente du prix de l'énergie : nous sommes dépendants pour notre activité (gaz pour les crémations et électricité pour les chambres funéraires).
- Ouverture d'une chambre funéraire par PFG à Tassin la Demi-Lune qui fait suite à la perte de la gestion de la chambre funéraire d'Ecully confiée à la SPL en janvier 2025. Cela pourrait avoir pour conséquence une baisse de la fréquentation de la chambre funéraire d'Ecully car PFG privilégiera les admissions dans son équipement de Tassin la Demi-Lune.
- Renouvellement de la gouvernance en 2026 avec les élections municipales.

b. Contrôle interne

Les achats de la SPL sont soumis aux dispositions du Code de la commande publique.

Les marchés d'un montant supérieur à 100 000 € HT font l'objet d'une autorisation en conseil d'administration.

Des outils de pilotage ont été mis en place afin de suivre l'activité et d'optimiser nos moyens dont la consommation de gaz au crématorium.

c. Contrôles externes

La SPL n'a fait l'objet d'aucun contrôle au cours de l'exercice 2025.

V. Bilan de la gouvernance de l'Epl

a. Actionnariat

	Nombre d'actions	Capital social détenu	Répartition du capital
Lyon	32 462	1 298 480,00 €	63,402%
Bron	44	1 760,00 €	0,086%
Corbas	6	240,00 €	0,012%
Oullins Pierre Bénite	40	1 600,00 €	0,079%
Rillieux-la-Pape	26	1 040,00 €	0,051%
Feyzin	10	400,00 €	0,020%
Saint Genis Laval	12	480,00 €	0,023%
Ecully	6	240,00 €	0,012%
Saint Fons	4	160,00 €	0,008%
Saint Genis les Ollières	1	40,00 €	0,002%
Tassin la Demi-Lune	6	240,00 €	0,012%
Grigny	8	320,00 €	0,016%
Dardilly	6	240,00 €	0,012%
La Mulatière	20	800,00 €	0,039%
Villeurbanne	18 549	741 960,00 €	36,229%
TOTAL	51 200	2 048 000,00 €	100,000%

b. Les dirigeants

Les administrateurs à la date du 31 décembre 2025

Collectivité	Représentants au Conseil	Représentant à l'AG	Date de Nomination*
Lyon	BOSETTI Laurent	BOSETTI Laurent	06/02/2025
	CHAPUIS Gautier		06/02/2025
	TOMIC Sylvie		06/02/2025
	DUVERNOIS Jean-Michel		06/02/2025
	DURAND Jean-Dominique		06/02/2025
	DUBOIS-BERTRAND Véronique		06/02/2025
	GIRAUD Emmanuel		06/02/2025
Villeurbanne	GANDOLFI Laura	GANDOLFI Laura	06/02/2025
	BRISSARD Alain		06/02/2025
	COLLIAT Antoine		20/02/2025
	MARTINEAU Cristina		20/02/2025
Actionnaires minoritaires	PALLUY Jacqueline (Bron)		06/02/2025

*A la suite de la disparition des PFIAL

Les représentants à l'assemblée spéciale à la date du 31 décembre

Collectivité	Représentants à l'AS	Représentant à l'AG	Date de nomination
BRON	PALLUY Jacqueline	PALLUY Jacqueline	13/11/2020
GRIGNY	AYACHE Najoua	AYACHE Najoua	13/11/2020
CORBAS	DARTIGUES François	DARTIGUES François	19/10/2021
FEYZIN	CARACO Claudine	CARACO Claudine	13/11/2020
OULLINS PIERRE-BENITE	PROTON Louis	PROTON Louis	25/03/2024
RILLIEUX-LA-PAPE	LECLERC Claude	LECLERC Claude	13/11/2020
SAINT GENIS LES OLLIERES	ROCHE Joëlle	ROCHE Joëlle	13/11/2020
ECULLY	MAIGRE Denise	MAIGRE Denise	13/11/2020
SAINT-FONS	TALON Annabel	TALON Annabel	18/10/2022
SAINT-GENIS-LAVAL	PARDON-BERARD Françoise	PARDON-BERARD Françoise	13/11/2020
TASSIN LA DEMI-LUNE	CADILLAT Michel	CADILLAT Michel	13/11/2020
DARDILLY	GRANGE Bruno	GRANGE Bruno	13/11/2020
LA MULATIERE	JOLY Adrienne	JOLY Adrienne	08/12/2025

La société n'est pas soumise aux obligations de mixité homme/femme.

Organisation de la gouvernance

La société a opté pour une dissociation des fonctions de président et de directeur général. Aucun changement n'est intervenu depuis la création de la SPL.

La présidence du conseil d'administration est assurée par M Laurent BOSETTI, désigné Président, pour la durée du mandat, par le conseil d'administration du 27/09/2024.

La direction générale est assurée par Mme Agnès BACHELOT-JOURNET, nommée par le conseil d'administration du 07/12/2023, pour une prise de fonction au 01/01/2024.

La SPL n'a pas désigné de directeur général délégué.

c. Rémunération et avantages des représentants et des

Les administrateurs ne perçoivent pas de jetons de présence.

Le président du Conseil d'Administration ne perçoit aucune indemnité de fonction.

d. Bilan de la gouvernance**Réunions du conseil d'administration et de l'assemblée spéciale :**

Le conseil d'administration s'est réuni six fois au cours de l'exercice 2025 :

- 6 février 2025
- 20 février 2025
- 17 avril 2025
- 19 juin 2025
- 7 octobre 2025
- 8 décembre 2025

L'assemblée spéciale s'est réunie six fois au cours de l'exercice 2025 :

- 6 février 2025
- 20 février 2025
- 17 avril 2025
- 19 juin 2025
- 7 octobre 2025
- 8 décembre 2025

Le comité de suivi et d'engagement s'est réuni trois fois au cours de l'exercice 2025 (le comité de suivi et d'engagement s'était réuni au cours de 2024 pour débattre de l'actionnariat à la suite de la disparition des PFIAL ainsi que du changement de nom ; sujets qui ont donné lieu à décisions du conseil lors des réunions de début d'année) :

- 12 juin 2025
- 23 septembre 2025
- 24 novembre 2025

Participation des représentants (hors pouvoir)

Collectivités actionnaires	Représentants	Conseil d'Administration	Assemblée Spéciale	Assemblée Générale Ordinaire	Comité de suivi et d'engagement
LYON	BOSETTI Laurent	100%		100%	100%
	CHAPUIS Gautier	0%			33%
	DUBOIS-BERTRAND Véronique	100%			33%
	DURAND Jean-Dominique	16%			0%
	DUVERNOIS Jean-Michel	16%			0%
	GIRAUD Emmanuel	33%			0%
	TOMIC Sylvie	83%			33%
	CABOT Marie-Agnès (jusqu'au 06/02/2025)	100%			
	REVEL Ivan (jusqu'au 06/02/2025)	0%			
VILLEURBANNE	BRISSARD Alain	83%			33%
	COLLIAT Antoine (depuis le 20/02/2025)	60%			33%
	GANDOLFI Laura	83%		100%	100%
	MARTINEAU Cristina (depuis le 20/02/2025)	40%			0%
BRON	PALLUY Jacqueline**	83%	100%	0%	33%
GRIGNY	AYACHE Najoua		0%	0%	0%
CORBAS	DARTIGUES François		33%	0%	66%
FEYZIN	CARACO Claudine		0%	0%	0%
OULLINS PIERRE-BENITE	PROTON Louis		100%	0%	100%
RILLIEUX-LA-PAPE	LECLERC Claude		0%	0%	0%
SAINT GENIS LES OLLIERES	ROCHE Joëlle		33%	100%	33%
ECULLY	MAIGRE Denise		66%	0%	100%
SAINT-FONS	TALON Annabel		0%	0%	0%
SAINT-GENIS-LAVAL	PARDON-BERARD Françoise		33%	0%	66%
TASSIN LA DEMI-LUNE	CADILLAT Michel		83%	100%	100%
DARDILLY	GRANGE Bruno		0%	0%	0%
LA MULATIERE	STRUB Arnold (jusqu'au 07/10/2025)		0%	0%	20%
	JOLY Adrienne (depuis le 08/12/2025)		0%		

** représentant des actionnaires minoritaires sur mandat de l'assemblée spéciale

e. Contrôle analogue

Le comité de suivi et d'engagement s'est réuni préalablement aux conseils d'administration et s'est prononcé sur l'ordre du jour du conseil.

Les décisions importantes prises par la SPL au cours de l'exercice 2025 sont les suivantes :

- conseil d'administration du 06/02/2025 :
 - convocation de l'AGE afin de modifier la dénomination sociale de la SPL ;
- conseil d'administration du 20/02/2025 :
 - cession d'actions de la ville de Lyon à la ville de Villeurbanne engendrant une modification de la répartition des sièges d'administrateurs au bénéfice de Villeurbanne qui dispose de deux sièges supplémentaires ;
- conseil d'administration du 19/06/2025 :
 - baisse des tarifs des reprises administratives de l'ordre de 25% ;
- conseil d'administration du 17/04/2025 :
 - adoption d'un contrat de concession pour l'ensemble des actionnaires (hors Lyon et Villeurbanne) portant sur l'exercice du service extérieur des pompes funèbres, pour une durée correspondant à celle du contrat de l'actionnaire principal, et dont la clause de redevance variable est assise sur l'activité rattachée à chaque actionnaire ;
 - autorisation de signature du marché de doublement de la ligne de filtration du crématorium de Lyon ;
 - autorisation de signature du marché pour la réfection du dôme du crématorium de Lyon ;
- conseil d'administration du 07/10/2025 :
 - gel des tarifs des cercueils pour l'année 2026 et augmentation de 1% des autres lignes tarifaires
- conseil d'administration du 8/12/2025 :
 - entrée de Givors au capital.

Des échanges réguliers se sont poursuivis entre le PFIAL, les villes et Lyon et Villeurbanne, et la SPL au cours de l'année 2025 portant, notamment, sur la prise en charges des personnes dépourvues de ressources suffisantes et/ou isolées.

Des rencontres et échanges ont également eu lieu avec des représentants de collectivités actionnaires.